

**APPEL À PROJET 2023
PRIX DE RECHERCHE POUR LES SCIENCES DE L'ALIMENTATION**

« Modes de vie, alimentation et nutrition »

Vous souhaitez participer à l'appel à projet 2023 de l'Institut Danone et de la Fondation Recherche Médicale ? Avant de déposer votre lettre d'intention, complétée et signée, nous vous invitons à prendre connaissance du **règlement** et du **calendrier 2022-2023** de l'appel à projet.

Date limite de dépôt de la lettre d'intention : le 31 décembre 2022

En utilisant le formulaire :

<https://www.institutdanone.org/nos-actions/soutien-a-la-recherche/appele-a-projet/>

CONTEXTE

Agir là où se pose la question du lien entre alimentation et santé, à travers les comportements et tout au long de la vie, soutenir la recherche pour la genèse de connaissances sur des sujets à fort enjeux en santé publique, tels sont les objectifs qui animent l'Institut Danone et la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) à l'origine de cet appel à projets.

Le style de vie et l'alimentation impactent la santé des populations. Au-delà de l'alimentation, et de l'activité physique, il convient de considérer les facteurs socio-économiques ou culturels dans l'acquisition des habitudes et des comportements.

Les crises successives récentes (sanitaires, écologiques, ...) ont, par ailleurs, mis à l'épreuve ces habitudes, et contribué à transformer les modes de vie et d'alimentation de façon durable. Nous n'en mesurons pas encore l'impact sur la santé.

Dans ce contexte, l'Institut Danone et la FRM lancent leur appel à projets sur le thème « **Modes de vie, alimentation et nutrition** ». Il permettra de soutenir des projets de **recherche pluridisciplinaires, innovants, originaux** et non encore soumis à communication ou publication.

En 2023, la **dotation globale** du prix est de **100 000 €** permettant le soutien de 2 projets au plus.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets doivent émaner d'équipes de recherche implantées dans des **laboratoires situés en**

France et rattachées à un **organisme public de recherche**, une **organisation à but non lucratif** ou, un **établissement de santé publique**.

Les projets peuvent être portés par **une équipe** ou associer **plusieurs équipes collaboratrices**. Ils peuvent également associer des équipes étrangères ou des partenaires privés mais dans ce cas, **seules les équipes françaises pourront bénéficier du financement**. La **durée du financement** est de **2 ans**.

Le **demandeur** doit être un **chercheur** ou un **enseignant chercheur statutaire**.

CRITERES DE SELECTION

La sélection des dossiers reposera sur les critères suivants :

- La **qualité scientifique** du projet et son **adéquation avec les termes de l'appel à projets** ;
- **L'expérience** de l'équipe/des équipes dans les domaines de la recherche. Dans le cas d'un projet mené par plusieurs équipes, les travaux devront démontrer une intégration des travaux des équipes et non relever d'une simple juxtaposition des compétences ;
- **L'existence de données préliminaires** qui valident les hypothèses et la faisabilité du projet ;
- La **clarté de la rédaction**, notamment la description des objectifs, des méthodologies et des résultats attendus ;
- La **justification** argumentée du **financement** demandé ;
- Le jury portera une attention particulière aux projets intégrant les **sciences humaines et sociales** et les **sciences biomédicales**. Dans ce cadre, **les études portant sur l'Homme seront privilégiées**.

La procédure de sélection comprendra deux étapes :

- Une **pré-sélection** sur lettre d'intention et,
- Une **sélection finale** sur dossier complet selon le calendrier suivant :



Le jury, est constitué de scientifiques français désignés par la FRM et par l'Institut Danone pour leurs compétences en sciences humaines et biomédicales.

PROCEDURE DE DEPOT DES DOCUMENTS

Les demandes se feront exclusivement par le dépôt d'une version électronique signée du formulaire¹ à l'adresse suivante :

<https://www.institutdanone.org/nos-actions/soutien-a-la-recherche/apel-a-projet/>

Le **formulaire ne doit comporter que du texte** en respectant le nombre de caractères indiqué dans chaque rubrique. Le nombre de caractères s'entend espaces compris.

Il convient de noter que **les documents additionnels qui seraient joints ne seront pas transmis au jury.**

DATE LIMITE DE DEPOT DES LETTRES D'INTENTION Le 31 décembre 2022 à 23h59



¹ : disponible sur les sites de l'Institut Danone (institutdanone.org) et de la FRM (frm.org)